L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : rue de Chartres No 323.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 4 DECEMBRE 1895.

Fondée le 1er septembre 1827

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 323 rue de Chartres.
Entre Conti et Bienville.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 4 DECEMBRE 1895.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

La marine des Etats-Unis.

Enfin, voici un rapport sensé, honnête, sérieusement élaboré, qui dit leur fait aux Américains, aveuglés sur la force de leur marine, et au Congrès qui, sur ce point, comme sur tant d'autres, manque à tous ses devoirs et se montre d'une ladrerie par trop antipatriotique.

Nous voulons parler du rapport annuel du Secrétaire de la marine, Herbert. Ce rapport commence par faire un assez triste tableau de la marine des Etats-Unis, qui n'est pas digne d'une grande nation comme la nôtre. Si nous enlevons à la Grande-Bretagne les populations, ou plutôt, les peuplades de ses colonies que l'on a tort de lui attribuer, les Etats-Unis forment la seconde puissance la plus peuplée du monde civilisé ; elle vient directement après la Russie. Comment donc, au point de vue de la marine, n'est-elle placée qu'au cinquième ou au sixième rang ? Il y a là un vice qu'il s'agit de corriger au plus vite.

Les relations commerciales et politiques qui se multiplient, tous les jours ; les conflits des républiques du Centre et du Sud de l'Amérique, qui se renouvellent à chaque instant, forcent l'Union à posséder une flotte formidable, capable de tenir tête aux premières puissances européennes.

Le secrétaire Herbert traite cette question à fond et fait toucher du doigt les dangers auxquelles son infériorité sur mer expose notre république. C'est surtout en ce qui concerne les grands bâtiments de guerre et les bateaux-torpilles, que cette infériorité est lamentable—le mot y est en toutes lettres (Lamentably deficient). Aussi M. Herbert recommande-t-il la construction de deux nouveaux grands bâtiments de combat et de douze torpilleurs. Le Congrès aurait d'autant plus tort de refuser les allocations nécessaires pour ces constructions nouvelles, que les constructeurs américains sont arrivés à diminuer considérablement les prix des cuirasses d'acier qui recouvrent ces bâtiments.

Le tableau que fait ensuite le secrétaire de la marine des forces navales respectives de la Grande Bretagne, de la France, de la Russie, de l'Italie, de l'Allemagne, etc., n'est vraiment pas rassurant. C'est presque toujours avec la Grande Bretagne que les Etats-Unis ont maille à partir. Or, rien de formidable comme cette puissance sur mer.

Calculez : 274 navires de guerre en service, sans compter les torpilleurs ; 42 nouveaux vaisseaux en construction, dont 10 grands bâtiments de combat, ayant chacun un déplacement de 13,000 à 14,000 tonnes.

Notez que l'Angleterre est tellement puissante sur mer, et a tellement le sentiment de sa force, qu'elle ne s'occupe même pas de défendre ses côtes ; elle a l'habitude de porter toujours la guerre sur les côtes de l'ennemi. Etant donné un conflit des Etats-Unis avec elle, nous la verrions immédiatement arriver et se promener le long de nos côtes, bombardant ici, incendiant là, détruisant nos ports et mettant l'embargo sur le commerce.

La politique, en supposant qu'on puisse donner ce nom à la conduite sans nom du Congrès, est donc stupide.

Le Congrès écoutera-t-il les excellents conseils du secrétaire Herbert ? Aura-t-il le bon sens de voter les crédits nécessaires que recommande ce dernier ? Nous le souhaitons, sans trop y croire.

Que voulez vous ? M. Herbert n'est-il pas un démocrate, et les républicains n'ont ils pas la majorité ? Quel plaisir de battre ses adversaires sur le dos de la nation!

LA CIGARETTE.

C'est le titre du feuilleton dont nous commençons aujourd'hui la publication. En parlant l'autre jour, du *Petit Tableau*, nous disions: bonbon fin que savoureront nos lectrices. Tel a été le cas, et nous croyons que la *Cigarette* sera aussi fort goûtée de nos lectrices et de nos lecteurs indistinctement, car elle est d'un maître, Jules Claretie.

La question d'Orient.

Quand on pense qu'il y a des gens que la question d'Orient ennuie, et d'autres encore qui prétendent qu'il ne se passe jamais rien ! Et c'est tous les jours quelque nouveau coup de théâtre. Il avait déjà été curieux d'entendre un ministre anglais parler du démembrement de la Turquie ; mais y a-t-il assez d'épithètes à la Sévigné pour qualifier la brusque entrée en scène de l'Autriche qui devient le porte-parole de l'Europe—c'est elle qui va la première user de son influence sur la Porte ! S'il y avait une combinaison diplomatique à laquelle on était en droit de ne pas s'attendre, dit Jacques St.-Cère, c'est bien celle-là. Il est bien évident qu'il y aura de vieux diplomates qui trouveront la chose toute naturelle—mais pour ceux qui n'ont pas été élevés sur les genoux des chancelleries, qui n'ont pas appris à lire sur le crâne de Talleyrand et qui n'ont pas entendu le prince de Metternich prédire la fin du monde le 26 février 1848, il y a un peu d'étonnement.

On pourrait peut-être se demander ce que cela veut dire, si par hasard l'Autriche vent bien marquer, dès à présent, qu'elle aussi aurait droit à un morceau du gâteau ottoman en cas de partage et qu'il y a une nommée Salonique sur laq elle elle a des droits puisque neuf fois sur dix, dans les questions d'Orient, avoir des droits sur une région c'est y avoir des intérêts; on pourrait aussi supposer, et à plus juste titre, que l'Autriche parle au nom de l'Allemagne et pour empêcher son alliée l'Italie d'agir à l'étourdie (ô beautés d'une étroite alliance !) Mais ne vaut il pas mieux voir le bon côté des choses : l'Autriche s'en mêlant, c'est toute l'Europe qui appuie sur la Turquie—et que veut-on que fasse le Sultan ? A une poussée pareille, la Porte ne résistera pas, ce qui ne signifie pas du tout qu'elle pourra en finir avec les désordres qui deviennent réellement inquiétants dans certains districts d'Asie Mineure. Mais s'il faut intervenir, toute l'Europe interviendra, ce qui enlèvera à chaque puissance la possibilité de demander qu'on tire les marrons du feu pour elle. Et ça en gênera quelques-unes !

Les Petits Talents de Guillaume II.

Encore un petit talent à ajouter à la série de ceux que nous a déjà montrés l'empereur d'Allemagne.

Guillaume II ayant visité, au cours de ses derniers voyages, une fabrique de cartonnages, s'intéressa tout particulièrement à la confection des boîtes de bonbons pour les fêtes de la Noël et du Premier de l'An.

Il y a quelques semaines, il appelait à Potsdam un maître cartonnier, s'enfermait avec lui comme avec un ministre d'Etat et, à différentes reprises, lui accordait des audiences d'assez longue durée.

On eut bientôt à quoi travaillait l'Empereur avec cet ouvrier. Il se faisait initier à l'art de fabriquer, d'enluminer, d'earubaner et de vernir les boîtes de bombons!

Sa Majesté n'a plus rien à apprendre aujourd'hui, car l'ouvrier ne revient plus au palais, d'où l'on peut voir sortir depuis quelques jours des caisses mystérieuses.

Un reporter anglais, qui a eu l'idée de suivre dans ses pérégrinations à travers la ville une de ces caisses, a pu se convaincre qu'elle contenait des boîtes à bonbons confectionnées par les impériales et royales mains de Guillaume II. Toutes portes à l'intérieur un W couronné et l'industriel auquel elles sont livrées va les mettre en vente prochainement.

Dans un restaurant tellement borgne qu'il en est presque aussi aveugle que le bouillon qu'on y sert :

—Garçon, combien de temps gardez-vous vos œufs ?

—Jusqu'à ce qu'on les mange, monsieur !

BEHANZIN.

On écrit de la Martinique :

Je ne sais pas quels Vénézuéliens ou Colombiens de passage ici ont pu répandre la plaisanterie que l'interné de la Martinique était un chef dahoméen sans importance, n'ayant de commun avec Behanzin que son origine et la couleur de sa peau. Il est de notoriété que notre hôte entretient avec les autorités des rapports politiques qui sont un peu ceux de Napoléon avec sir Hudson Lowe à Sainte-Hélène. A la mort de M. Carnot, à l'avènement de M. Casimir-Perier, à celui de M. Félix Faure, il a dicté des lettres de condoléances ou de félicitations qui portaient la marque d'un esprit peu ordinaire.

C'était bien, à juger par ce que j'ai vu, la correspondance d'un souverain dépossédé, instruit par le malheur, et qui ne laisse échapper aucune occasion de redemander sa couronne et ses biens.

Les journées de Behanzin se passent à fumer des cigares et à rêver, mélancolique, au sol natal qu'il est condamné à ne revoir jamais peut-être. Ses filles, accroupies près de lui, veillent à ce que le cigare ne s'éteigne pas et recueillent la salive paternelle dans un crachoir.

Depuis l'arrivée dans la colonie d'un nouveau gouverneur, la vie, pour ces pauvres enfants, est plus morne que jamais. Plus de danses de caractère, plus de liqueurs. Chaque jour, elles descendent du fort Tartenson et s'en vont se baigner à Bellevue, dans la maison de plaisance, inhabitée maintenant, du gouverneur. Elles ne sont pas sans grâce, dans leur peignoir serré sous les bras demeurés nus.

Le petit Guanilo, le fils de Behanzin, paraît avoir une quinzaine d'années. C'est un jeune garçon à l'œil intelligent, qui parle aujourd'hui le français suffisamment pour servir d'interprète à son père, et qui n'a pas vilaine tournure sous la vareuse des élèves du lycée de la Martinique. Il est fort bien élevé, en dauphin à qui l'on n'épargne pas les leçons de politique. Un regard de Behanzin le fait trembler.

C'est la colonie du Bénin qui pourvoit à l'entretien de Behanzin et rembourse toutes les dépenses que fait pour lui la colonie de la Martinique. Ces dépenses ne sont pas élevées, si l'on fait abstraction de celles qu'ont pu entraîner, au début de l'internement, l'aménagement des constructions de Tartenson et l'achat d'un mobilier qui n'a rien de luxueux. Indépendamment des fournitures de l'épicier et des cigares du roi, la dépense quotidienne n'atteint pas, pour neuf personnes, la somme modeste de 15 francs. C'est plutôt maigre; mais Behanzin se déclare satisfait.

LES MÉTAMORPHOSES DES CHAMPS-ÉLYSÉES.

Quels changements le projet d'Exposition pour 1900 amènera dans l'aspect des Champs-Elysées ? La réponse est délicate : les plans proposés donnent latitude aux modifications ; la vue à vol d'oiseau jointe à ces plans et présentée aux comités chargés d'approuver ne laisse pas d'être une séduction trompeuse, car elle rend mal compte des abatages d'arbres; ainsi on a figuré sur le Cours-la-Reine, en des points où, à l'exécution des travaux, il pourrait devenir impossible de les conserver. On a eu soin d'y inscrire, dans le bas, une phrase qui permet toutes sortes d'abatages subséquents; il serait trop tard pour réclamerr quand l'argent aura été accordé. On saura de nouveau du Parlement et du Conseil municipal comme il advint dans l'affaire de l'esplanade des Invalides, cette gare si mal conçue, quoique encore l'initiative du *Temps*, de la presse et de la Société des amis des monuments parisiens ait rendu la solution moins fâcheuse.

Avec les plans élastiques de l'Exposition n'y a-t-il pas danger pour beaucoup de vieux arbres qu'on promet de conserver, et, surtout, pour la foule des arbres plus jeunes, qui, déjà touffus et florissants forment l'ensemble de cette admirable promenade, clou permanent de toute exposition ?

A son extrémité sur la place de la Concorde, premier abatage pour placer une entré sur les cours ; vis-à-vis du milieu des Invalides seconde brèche, de cent mètres ; enfin, atteinte répétée tout le long du cours, entre le futur grand pont et le pont de l'Alma, par l'établissement d'une série de bâtiments, dont l'extension probable pourrait envahir les allées et renverser ceux des arbres qu'on promet de conserver ici. Ce plan ne fut approuvé du Conseil municipal qu'après suppression de l'entrée sur le cours ; mais on a omis, momentanément, de lui trouver une autre place, ainsi que pour les services de l'enseignement et de l'administration, dont le nouvel emplacement à cho sir peut y amener des destructions équivalentes et imprévues.

D'autre part, pour sauver certaines rangées d'arbres, on élargit de beaucoup les quais ; il y aura donc lourdes dépenses de reconstruction des parapets ; et si l'on se refuse à faire ce surcroît considérable de sacrifices, étrangers à celui des cent millions, voilà tout ce restant du Cours menacé de disparaître.

VIEILLE HISTOIRE.

Les incidents qui viennent de se dérouler au palais de Constantinople nous rappellent une histoire déjà ancienne et qui fit naguère beaucoup de bruit.

C'était en 1867, pendant l'Exposition universelle. Le sultan Abd-ul-Aziz étant venu en France, voulut séjourner quelque temps à Nantes, pays d'origine de sa mère.

Une Française mère du Sultan ? Absolument. Il s'agit de Mlle Dubuc de Rivry, qui, se rendant aux colonies avec sa famille, vit le bâtiment qui la transportait capturé par un corsaire.

Séparée des siens, la jeune fille fut conduite à Constantinople et achetée par le Sultan dont elle devint la favorite.

De lui eut un fils,—qui fut plus tard le sultan Abd-ul-Aziz.

Supposition invraisemblable.

Un aïeul inattendu de Napoléon Ier.

On sait que le fameux "Masque de fer", dont l'histoire mystérieuse a fait naître tant de suppositions, est mort en novembre 1703, après une captivité de vingt-quatre ans.

Or, s'il faut en croire un singulier livre intitulé: *Lettres de Zoé sur la Provence*, par E. Garcin, le "Masque de fer" aurait eu un fils.

Ce fils, "venant de bonne part", c'est-à-dire, en italien : *di buona parte*, aurait été envoyé en Corse par M. de Saint-Mars, gouverneur de la prison du "Masque de fer", s'y serait marié et aurait été l'aïeul du général Bonaparte.

Si invraisemblable que soit cette supposition, elle nous a paru assez curieuse pour être signalée.

MODES PARISIENNES.

JOLIS COSTUMES D'INTERIEUR.

La robe de droite est en serge rouge-brique ; le corsage, la jupe et les manches sont garnis de plusieurs rangées de plis étroits.

La robe à gauche est en soie à carreaux écossais ; le gilet, les poignets et le col, en faille bleue marine, sont ornés de soutache du même ton que la soie.

LES CUIRASSES FRANÇAIS ECHOUÉS.

L'échouement survenu à trois des cuirassés de l'escadre de la Méditerranée a douloureusement affecté les marins. Le pays tout entier a éprouvé une vive émotion en apprenant cette fâcheuse nouvelle. Un si grave accident ne pouvait susciter que des sentiments ou des réflexions pénibles. Mais de là à déclarer, comme certains journaux, que la flotte militaire française est conduite par des ignorants ou des incapables, il y a loin !

C'est le défaut national des Français, pourrait-on dire, de ne jamais exami er les choses de sang-froid et de se laisser aller à des exagérations irréfléchies. Les appréciations auxquelles il est fait allusion en sont une nouvelle preuve.

Voici, d'ailleurs, comment un officier raconte l'accident :

Mercredi soir à sept heures, c'est-à-dire par nuit noire, l'escadre venait prendre son mouillage aux îles d'Hyères. L'amiral Gervais avait décidé de faire un exercice de *mouillage de nuit "tout à la foie"*, exercice difficile, il est vrai, mais qui rentre absolument dans le programme d'instruction d'une escadre. Il pénétrait dans la rade des îles d'Hyères par l'entrée qu'on appelle "la petite passe" ce qui l'obligeait à contourner la pointe de l'Esterel, en laissant la terre à sa gauche.

Il avait arboré, en tête de son mât, les fanaux qui signalaient à l'escadre d'avoir à évoluer, et il s'apprêtait à faire "amener" ce signal pour l'exécution du mouvement, lorsque brusquement son navire, le *Formidable*, s'arrêta net. La carte, en cet endroit, marquait 12 mètres de fond, par conséquent on devait croire qu'il y avait passage pour les cuirassés (qui ne calent que huit mètres environ). Mais la carte était fausse, elle n'indiquait pas le haut fond sur lequel le *Formidable* venait de s'échouer.

Cependant, le *Baudin* continuait toujours sa route derrière le vaisseau amiral immobile. Il s'approcha de lui jusqu'à le menacer de son éperon. Par bonheur, son commandant s'aperçut à temps de l'échouage du *Formidable*, il se lança vivement sur sa gauche pour ne pas le couler, mais au même moment il toucha le fond et il s'arrêtait à son tour.

Le *Courbet* venait derrière le *Baudin*. L'obscurité lui cachait la situation de ces deux matelots d'avant. Il ne la reconnut que fort tard, assez tôt cependant pour pouvoir les éviter en se jetant sur sa droite.

Malheureusement, lui aussi s'ensablait.

Les signaux d'usage ayant été faits et compris, les autres navires de l'escadre purent s'écarter du groupe des trois bâtiments échoués, et d'autres accidents furent épargnés.

Le *Baudin* était échoué le plus près de terre ; à ses côtés, venaient le *Formidable*, puis le *Courbet*. C'est ce qui explique que ces deux cuirassés aient pu être remis à flot les premiers. Quant au *Baudin*, il est, dit-on, assez fortement enfoncé dans le sable. On l'a allégé de tous les poids possibles, charbon, munitions, vivres qu'on a mis sur des chalands ou des remorqueurs venus de Toulon ; mais comme il faut le décharger de 2,000 tonneaux, l'opération sera longue, néanmoins on espère qu'il sera désécholé aujourd'hui.

Si le vent d'Est, comme on le disait la veille, n'est pas violent, les travaux de renflouage seront commodes et sans doute on parviendra sans de grandes difficultés à faire flotter ce cuirassé—le plus grand et le plus lourd de notre marine. Si, au contraire, le vent d'Est soufflait avec violence, la position de ce cuirassé pourrait devenir critique.

En somme, c'est à une fausse indication des cartes qu'il faut imputer le regrettable événement qui a mis en danger trois de nos meilleures unités de combat et qui les immobilisera vraisemblablement pendant quelques semaines, puisqu'il faudra (même sans avaries majeures) les visiter au bassin de radoub.

Est-ce donc une raison pour dénigrer le chef de notre escadre, pour l'accuser d'imprudence et de témérité ou pour affirmer qu'il est au-dessous de sa réputation ? Sans le voyage de Cronstadt, dit-on, l'amiral Gervais n'aurait pas été encore grand chef et nous ne verrions pas ce mauvais marin critiquer à ses capitaines de prendre des passages où il n'y a pas d'eau suffisante.

Il convient de protester contre de pareilles allégations. Bien avant Cronstadt, l'amiral Gervais avait donné des preuves de ses mérites comme marin et la fortune de sa belle carrière n'a surpris aucun de ceux qui le connaissaient. Interrogez les officiers de marine et ils vous diront tous que cet homme a des dons extraordinaires, qu'il est hardi, qu'il a le feu sacré, qu'il a tout ce qu'il faut pour commander une escadre et pour emballer ses équipages.

J'ai dit que tous les officiers de marine seraient de cet avis. J'ai eu tort. Il y aura des notes discordantes dans ce concert d'éloges. Elles viendront des officiers paresseux et indolents que l'activité de ce chef déconcerte et que sa fièvre de travail exaspère. La marine compte quelques serviteurs médiocres qui n'aiment pas à être troublés dans leur tranquille quiétude, qui se plaisent dans un doux *farniente*. Ceux-là seuls vous diront que l'amiral Gervais n'est pas un chef hors ligne.

Ce sont ces officiers qui critiquent la hardiesse de l'amiral Gervais et blâment son goût des manœuvres difficiles. Il me semble que la hardiesse est l'une des qualités les plus précieuses d'un amiral, elle vaut mieux que la pusillanimité et obére à quelques-uns. Le coup d'œil des capitaines ne peut se former que dans des circonstances délicates. Une escadre qui n'aurait pas, pendant le temps de paix, pris l'habitude des coups de manœuvre hardis risquerait d'être, au jour de la guerre, paralysée par la crainte ou la timidité.

Les appareillages et les mouillages de nuit, les manœuvres avec feux de route éteints, les passages dans les entrées étroites seront de pratique courante en temps d'hostilités. Il est bon, il est nécessaire que nos escadres en prennent l'habitude. Et personne ne peut savoir mauvais gré à l'amiral Gervais de se complaire dans ces exercices d'une utilité incontestable. Autrement on donnerait à tout jamais raison aux amiraux timorés—il en existe, hélas!—qui ne naviguent que de jour et par un beau temps, pour éviter les aventures.

Nelson, à qui, j'imagine, on ne refusera pas quelque talent dans la guerre navale, avait appris à ses capitaines à seconder son audace en les exergant à de périlleuses manœuvres. Renvoyant un jour en Angleterre un capitaine qui avait perdu son navire, il demandait aux lords de l'Amirauté de ne pas le frapper, et il ajoutait ces réflexions, qui s'appliquent singulièrement bien au cas présent :

"Je ne suis point de ces gens, disait il, qui ont peur de la terre. Ceux qui craignent d'approcher de la côte feront difficilement de grandes choses. On peut se consoler de la perte d'un bâtiment, mais la perte des services d'un brave officier serait, selon moi, une perte nationale. Et, permettez-moi de vous le dire, mylords, si j'avais été censuré chaque fois que j'ai mis en péril mon vaisseau ou ma flotte, il y a longtemps que je serais hors de la marine, au lieu d'être dans la Chambre des pairs."

Que ceux qui critiquent avec tant d'apreté la hardiesse du chef de notre escadre, méditent ces lignes : ils reviendront de leur premier jugement. Et, pour tout dire, qu'ils aient donc la patience d'attendre la décision du Conseil d'enquête que les règlements de la Marine ordonnent de réunir en cas d'avaries graves.

LA TOMBE DE NEY.

Où est mort le maréchal Ney ?

Un certain nombre de Français habitant l'Amérique se sont réunis autour d'une tombe modeste, dans quelque coin désert (?) sur laquelle figure cette simple inscription :

A la mémoire
DE PIERRE STUART NEY
né en France et soldat de la Révolution française
sous Napoléon Bonaparte,
qui a quitté cette vie le 15 novembre 1846,
à l'âge de 77 ans.

La chose n'aurait rien d'extraordinaire, s'il ne s'était trouvé des gens, très documentés et de très bonne foi, pour affirmer que le maréchal Ney n'a pas été exécuté le 1er décembre 1815 derrière le Luxembourg, qu'il n'est pas enterré au Père-Lachaise, et que c'est lui qui, sauvé par miracle, s'est enfui en Amérique où il dort dans la tombe que surmonte l'inscription que nous venons de citer.

Tout cela est bien invraisemblable, et cependant, qui sait ?....

DEPECHES Télégraphiques.

TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES AMERICAINES.

MESSAGE — DU — PRESIDENT — DES — ETATS-UNIS — AU — Congrès.

La réunion du Corps législatif de Notre République a lieu à un moment où l'honneur national et les besoins naturels du pays appellent, avant tout, l'attention publique sur nos relations extérieures et sur l'état de nos finances. Les rapports des chefs des différents départements de l'exécutif, exposent pleinement et nettement ce que chacun d'eux a pu dans sa sphère spéciale, faire pour l'amélioration matérielle et morale du pays et les recommandations que peuvent suggérer une bonne politique et l'amour du pays.

Il est donc de mon devoir d'exposer, ici, dans ses grandes lignes, la situation qui nous est faite par suite de nos relations avec les nations étrangères, et de poser nettement le problème financier que nous avons à résoudre sans m'inquiéter des petits détails dont se sont occupés les différents départements. Je vous invite, pourtant à lire attentivement ces divers rapports. Vous y trouverez la preuve de mes éclaircissements, des soins que nous avons apportés dans le maniement des affaires publiques. J'appelle l'attention des législateurs sur les recommandations qui ont été faites dans ces différents rapports. Je crois que leur adoption ferait grand bien au pays.

Par suite d'un amendement adopté, en janvier dernier, dans sa législation douanière, la République Argentine, en retour de ce que nous ouvrions nos ports à ses laines, a réduit les droits d'entrée chez elle des produits des Etats-Unis. Ces concessions mutuelles ont pu ainsi également bénéficier aux deux pays.

Un long différend sur une démarcation de frontières entre la République Argentine et le Brésil avait été soumis à l'arbitrage de mon prédécesseur ; j'ai dû régler cette question d'une façon satisfaisante, ce qui démontre une fois de plus les avantages d'un bienveillant arbitrage.

La reprise des paiements en espèces par le Chili est un événement important ; il relève la situation d'une d'une des plus importantes Républiques de l'Amérique du Sud avec laquelle nous entretenons de nombreux rapports.

La fin de la grande lutte entre le Japon et la Chine a délivré nos agents diplomatiques des devoirs qu'ils avaient à remplir, à la demande des deux belligérants ; mais elle a créé pour la Chine un état de choses qui a causé de grandes anxiétés, de vives préoccupation. Soit relâchement des liens administratifs, dans l'intérieur du pays, par suite du désastre qui venait de frapper la nation ; soit haine native des populations contre les étrangers, il y a eu des soulèvements dans les différentes provinces de l'Empire. Soit que les autorités fussent trop faibles pour en avoir raison, soit qu'elles fussent de connivence avec les révoltés, la populace a attaqué les missionnaires, détruit leurs propriétés, attenté à leur vie. Ces mêmes désordres se sont reproduits contre d'autres missions que les nôtres Nous avons d'autant plus le droit de protester contre ces soulèvements que nous avons de nombreuses missions qui se sont répandues en Chine par suite de la tolérance des autorités et d'un édit impérial.

Nous avons, avec les puissances étrangères, demandé le châtiment des coupables et des autorités qui les avaient soutenus ou tolérés, et le gouvernement chinois a fait droit à notre demande. Bien des coupables ont été condamnés à mort.

Nous avons aussi insisté pour qu'une commission spéciale américaine pût visiter les provinces où avaient eu lieu les troubles. Cette commission, après avoir rencontré beaucoup d'opposition, a pu faire son enquête, notamment dans la province de Tien-Tsin, protégée qu'elle était par une escorte chinoise. Nous avons récemment reçu et nous comptons que le gouvernement chinois prévindra à l'avenir le renouvellement de ces troubles ; il doit être convaincu que, dans ces parages, nous ne poursuivons d'autre but que le bien de l'humanité.

Cela est tellement vrai, qu'il nous a remercié de nos bons offices, quand nous sommes intervenus, ensuite, d'une façon tout-à-fait désintéressée dans les négociations en faveur du rétablissement de la paix entre les deux empires.

Nos relations généralement cordiales avec la France n'ont été troublées que par l'incident Waller survenu à Madagascar.

On sait que M. Waller, ancien consul des Etats-Unis, s'étant établi à Tananarive, y avait obtenu de vastes concessions des Hovas. Après la déclaration de la loi martiale, il a été poursuivi pour communication de renseignements militaires aux ennemis de la France et condamné par le tribunal à vingt ans de prison.

Nous avons demandé la communication des pièces ; on nous a répondu que, [illegible] est prouvé qu'il a [illegible] au ministère des affaires étrangères qu'en octobre. Le gouvernement français a objecté que cela établissait un mauvais précédent. Néanmoins nous espérons que toute cette affaire finira bien. M. Waller est convenablement traité, comme l'exige son état de santé.

En retour, le gouvernement français a adopté récemment une résolution en faveur d'un traité permanent d'arbitrage entre les deux républiques et il nous a invités à prendre officiellement part à l'Exposition universelle qui aura lieu à Paris en 1900.

J'espère que vous accepterez l'invitation et voterez les fonds nécessaires pour que le gouvernement et le peuple de l'Union soient dignement représentés à cette grande fête de l'industrie.

Nos relations avec l'empire allemand ont été légèrement troublées par le système qui y règne sur la protection des industries du pays. Nous exerçons les mêmes industries que les Allemands, lesquels veulent que leurs produits indigènes soient, d'une façon privilégiée, réservés pour les consommateurs du pays. On ne tient aucun compte de la loi de l'offre et de la demande qui doit partout diriger le commerce ; ou a même prétexté que nos produits étaient malsains, que nos bestiaux étaient attaqués par une maladie qui en rendait la consommation funeste à la santé. Cet état de choses est d'autant plus vexatoire, que personne n'est plus désireux que nous de ne produire pour l'exportation que des animaux parfaitement sains, et ne peut y réussir aussi aisément que nous.

On fait aussi, en Allemagne, la guerre à nos grandes compagnies d'assurances qui ont jeté à l'étranger d'énormes capitaux ; et cela, conformément aux lois et règlements qui existent dans ces contrées. Or, ces compagnies y sont, maintenant, soumises à des conditions si onéreuses, qu'elle seront obligées d'abandonner la partie, si même elles ne sont pas expulsées d'une façon sommaire, comme cela a eu lieu en Prusse. Nous ne demandons qu'une juste réciprocité. Nous ne voulons pas tout accorder, pour ne rien recevoir en retour.

Mais, de notre côté, soyons honnêtes et impartiaux. N'entravons pas les autres, si nous ne voulons pas qu'on nous entrave.

Si, d'un autre côté, la mauvaise volonté d'autrui nous force à prendre, nous aussi, des mesures de restrictions, n'hésitons pas à les prendre ; mais mettons-y de la prudence. Il pourrait, peut-être, en résulter de graves conséquences pour nos populations productrices.

Tout cela ne nous a pas empêchés, du reste, de prendre une part active et cordiale aux fêtes de Kiel.

Nos relations avec la Grande Bretagne, bien qu'excellentes par elles-mêmes, nous ont occasionné plus de tracas qu'à l'ordinaire. Le tribunal d'arbitrage institué pour régler l'affaire de la mer de Behring avait laissé sans solution plusieurs questions épineuses. L'application des principes posés par ce tribunal n'a pas produit les résultats qu'on en attendait. Il s'est échangé de nombreuses correspondances à ce sujet, en vue de prévenir la destruction complète des phoques.

La police de la mer de Behring s'est montrée insuffisante, bien que les navires anglais fassent toujours en activité. On a compris la nécessité de nouveaux règlements. Mais le gouvernement anglais s'est montré récalcitrant. La destruction des phoques a continué de plus belle. L'indemnité de $425,000 que devait payer l'Union, en vertu d'un accord entre les deux gouvernements pour les saisies arbitraires ou soi-disant telles, n'a pas été sanctionnée par le Congrès.

L'affaire en est encore là ; mais j'ai la conviction qu'elle s'arrangera à l'avantage des deux parties. Un traité d'arbitrage a été conclu ; il sera bientôt soumis au Sénat qui l'acceptera, j'en ai la conviction, et il ne sera plus question de cette affaire.

Le Président discute ensuite assez longuement la question des frontières de l'Alaska.

C'est là une question qui est plus ou moins livrée à la discrétion des experts, qui ont à déterminer la ligne de démarcation entre les deux pays.

Sa Majesté, la Reine d'Angleterre, a proposé une ligne de délimitation convenue entre les membres de la Commission des experts nommés par les deux gouvernements. Il est à espérer que le Congrès l'adoptera et nous en aurons fini avec cette autre question.

Mêmes difficultés surgissent dans la règ on des Lacs au sujet de la pêche auxquelles croient avoir également droit les citoyens des Etats-Unis et ceux du Canada. Là encore il est nécessaire qu'une commission fixe les frontières des deux pays.

Le différend soulevé entre le Vénézuéla et la Grande Bretagne a naturellement nécessité l'intervention des Etats Unis, autant pour leur propre compte que pour le compte d'un Etat avec lequel ils entretiennent des relations amicales. En juillet dernier, par conséquent, une correspondance s'est engagée, par l'entremise de notre ambassadeur, entre le gouvernement de la Grande-Bretagne et celui des Etats-Unis. Nos instructions à notre représentant à Londres se formulaient ainsi :

Opposition à tout agrandissement, par la force, d'une puissance européenne sur un territoire américain—opposition fondée sur un principe reposant sur de nombreux précédents—principe et précédents qui forçaient les Etats-Unis à protester contre tout envahissement du territoire de la Guinée Britannique, contrairement aux droits et à la volonté du Vénézuéla—De plus, vu l'inégalité des forces de la Grande Bretagne et du Vénézuela, recours à un arbitrage amical et impartial—décision de tout le litige par le dit arbitre—interdiction à chacune des deux puissances de tirer une ligne arbitraire à travers le territoire en litige. La dépêche a été communiquée au gouvernement Britannique. La réponse ne nous a pas encore été envoyée, mais nous comptons la recevoir bientôt et la soumettre au Congrès.

En janvier dernier, il y a eu, aux îles Hawaii, un soulèvement contre le gouvernement existant alors; il a été promptement supprimé, et la loi martiale a été proclamée. Des arrestations ont été faites parmi les personnes soupçonnées de favoriser le parti royaliste. Parmi les personnes prévenues, il y avait des citoyens des Etats-Unis ; ils avaient été condamnés par la cour martiale à l'emprisonnement ou au bannissement, sans jugement. Les Etats-Unis ont, tout en refusant protection à ceux qui avaient [illegible] sentences à vie levées pour ceux qui quitteraient les îles. Quelques-uns de ceux qui avaient été condamnés sans jugement étaient Américains ; ils ont protesté et réclamé une indemnité qui ne leur a pas encore été accordée.

Le Président passe rapidement sur les faits odieux qui se sont passés dans le Colorado, au détriment d'étrangers attirés ici par d'indignes spéculateurs qui se livrent à de honteux excès et méritent d'être sévèrement punis. Il est temps que la loi mette fin à ces odieuses pratiques.

Récemment il s'est élevé un différend entre le Mexique et le Guatemala ; de sages conseils sont parvenus à rétablir les bonnes relations entre les deux républiques et tout le litige a été soumis à l'arbitrage du ministre des Etats-Unis à Mexico.

Le Président parle ensuite des malheureux qui, partis de l'Alabama pour s'établir en colonie au Mexique, ont été victimes d'une mauvaise spéculation et ont failli périr de faim ou de maladies contagieuses. L'administration est venue à leur secours par l'intermédiaire du département de la guerre. Après avoir été soumis à une quarantaine que nécessitait leur état de santé, ils ont été rapatriés par les compagnies de chemins de fer, sur l'assurance que je donnai à ces dernières que je demanderais au Congrès une allocation suffisante pour les indemniser.

J'ai la confiance que le Congrès ne refusera pas de faire droit à ma demande.

Dans mon message de l'an dernier, je traitais assez longuement la question de juridiction qui s'était élevée dans le territoire Mosquito, attenant au Nicaragua. Depuis cette époque, le territoire en litige a été concédé au Nicaragua. Les Indiens se sont volontairement soumis aux lois de la République et ont abandonné leurs coutumes et leurs réglements. Une administration régulière dirige maintenant cette contrée qui jouit des privilèges que lui accordait le traité conclu, en 1860, entre le Nicaragua et la Grande-Bretagne.

Le vice-consul Hatch, de la Grande Bretagne avait été victime de certaines outrages et plusieurs de ses compatriotes avaient été expulsés également.

L'Angleterre a exigé une indemnité que le Nicaragua avait d'abord refusée, mais qu'il a été ensuite obligé de payer. Tout s'est borné à l'occupation temporaire de Corinto par les forces navales de l'Angleterre et l'ordre a été rétabli dans ces parages.

C'est au mois de mai prochain qu'a lieu à Moscou le couronnement du nouveau Czar. Les Etats-Unis ont été invités à assister à cette cérémonie et notre ministre, près de cette Cour, est chargé de nous y représenter.

Les réclamations relatives à la pêche aux phoques dans les eaux russes (mer de Behring) n'ont pas encore été réglées, mais un modus vivendi a été établi de concert avec la Russie, la Grande-Bretagne et le Japon et tout sera réglé suivant les principes posés par le tribunal arbitral de Paris.

Après quelques réflexions peu importantes sur les affaires de Samoa, le Président appelle l'attention du Congrès sur l'insurrection de Cuba, qui n'est qu'une répétition de celles de 1868 et de 1878. Comme nous l'avons déjà fait dans le passé, nous avons essayé de conserver dans cette affaire la plus stricte neutralité, d'empêcher notre territoire de devenir le rendez-vous des aventuriers qui y préparaient en toute sécurité leurs expéditions contre la souveraineté espagnole.

Nous pouvons comme individus exprimer des sympathies pour une population qui cherche à conquérir son autonomie ; mais notre devoir comme peuple est de garder la plus franche neutralité. Il s'est commis dans cette malheureuse île bien des atrocités ; notre commerce a bien souffert de la lutte. Rien ne nous a fait broncher.

On se rappelle l'affaire de l'Alliança, sur laquelle une canonnière espagnole a tiré, en dehors des limites des trois milles. Nous avons protesté contre cet acte qui a été désavoué immédiatement. L'Espagne a fait des excuses et le commandant de la canonnière a été privé de son commandement.

Il y a en aussi des poursuites contre des citoyens américains à Cuba. Nous avons exigé qu'ils fussent relâchés ou jugés conformément aux lois ordinaires.

**L'affaire